



## **Association des personnes vivant avec une surdité de Laval**

387, boul. des Prairies, bureau 211

Laval-des-Rapides, Québec H7N 2W4

☎ : 450 967-8717    ATS : 450 967-9734    Téléc. : 450 967-8131

### **Grâce au Fonds régional de substituts média**

## **Des services d'interprétariat pourront être disponibles pour les personnes sourdes et malentendantes souhaitant participer à un atelier offert par un organisme lavallois**

L'Association des personnes vivant avec une surdité de Laval (APVSL) obtenait récemment la gestion d'un projet-pilote de trois ans, le Fonds régional de substituts média, afin d'offrir des services de communication adaptés dont, principalement, des services d'interprétation.

Actuellement, les organismes communautaires lavallois qui offrent des ateliers, des cours ou du soutien n'ont aucune somme à allouer aux services d'interprétariat. Le fonds verra à combler cette lacune financière et permettra aux personnes vivant avec une surdité du territoire de Laval de participer aux activités offertes à l'ensemble de la population lavalloise et, par le fait même, de mieux s'intégrer dans la communauté.

La première année du projet-pilote se terminera le 31 mars prochain. L'Agence de la santé et des services sociaux de Laval évaluera, suite au bilan de cette première année, la pertinence de poursuivre le projet.

### **Les bénéficiaires du projet**

Toute personne vivant avec une surdité du territoire de Laval, nécessitant l'aide d'un interprète afin d'assister à des cours ou à des activités, sera admissible au projet. Toutefois, elle devra aussi être membre de l'APVSL ou en voie de le devenir. Le coût de l'abonnement est de dix dollars par année.

Afin d'obtenir les services d'interprétariat, les Lavallois vivant avec une surdité devront déposer une demande détaillée à l'APVSL, demande qui sera par la suite étudiée par le comité en charge du projet-pilote.

### **Les mandataires du projet**

C'est l'APVSL qui administrera le fonds, compte tenu de son expertise en matière de surdité. Toutefois, un comité de gestion sera formé de deux membres : l'APVSL et le Regroupement des organismes de promotion de personnes handicapées de Laval (ROPPhL).

Outre l'administration de l'enveloppe budgétaire et la vérification de l'admissibilité des demandeurs, l'APVSL sera aussi responsable de la réservation des interprètes auprès du Services interprétation visuelle et tactile (SIVET), qui dessert la région lavalloise, ainsi que du paiement des frais d'interprétation.

### **L'APVSL**

L'Association des personnes vivant avec une surdité de Laval (APVSL), fondée le 15 mars 2000, est un organisme sans but lucratif qui regroupe les personnes sourdes et malentendantes du territoire lavallois par des activités sociales, récréatives, culturelles et informatives. L'APVSL travaille aussi à défendre les droits et à promouvoir les intérêts des personnes vivant avec une surdité de Laval.

- 30 -

Pour information :

Yvon Mantha, coordonnateur

Lyne Noiseux, adjointe administrative

Association des personnes vivant avec une surdité de Laval

Téléphone 450 967-8717 / Télécopieur : 450 967-8131

Appareil téléphonique pour sourds : 450 967-9734